MAIRIE DE DAMPMART



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L 121 – 10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie, le jeudi 28 mars 2024 à 20h30.

Affiché, le 22 mars 2024

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

Adoption du procès-verbal du 7 mars 2024.

I-Délibérations

- 1. Compte de gestion 2023,
- 2. Compte administratif 2023,
- 3. Affectation du résultat 2023,
- 4. Budget primitif 2024,
- 5. Subvention aux associations 2024,
- 6. Vote des taux d'imposition communaux Année 2024,
- 7. Demande de subvention au conseil départemental au titre du fond d'aide en faveur de l'équipement des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour l'acquisition de gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication,
- 8. Organisation générale du temps partiel,
- 9. Modifications du tableau des effectifs du personnel communal Transformation de poste.

II-Informations

